

**DELIBERATION N° 19/323 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ACCIDENTOLOGIE SUR  
LES ROUTES DE CORSE****SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Guy ARMANET à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. François BERNARDI à M. Joseph PUCCI  
M. Jean-François CASALTA à M. Pierre POLI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Julie GUISEPPI à Mme Laura FURIOLI  
M. Xavier LACOMBE à M. Francis GIUDICI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Fabienne GIOVANNINI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA  
M. Julien PAOLINI à Mme Paola MOSCA  
M. Paulu Santu PARIGI à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL  
M. Antoine POLI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI  
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Muriel FAGNI  
Mme Rosa PROSPERI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Anne TOMASI à M. Pascal CARLOTTI  
M. Petr'Antone TOMASI à M. François BENEDETTI  
M. Hyacinthe VANNI à Mme Frédérique DENSARI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,  
**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,  
**VU** la motion déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** après l'avoir amendée, la motion dont la teneur suit :

« Le nombre d'accidents sur les routes de Corse est dramatiquement élevé.

Ces drames quotidiens ont des causes multiples et le bilan que l'on peut en faire est que la prévention routière doit être renforcée.

Le réseau routier doit être rénové et l'accès aux secours d'urgence facilité.

La jeunesse n'est évidemment pas épargnée.

**CONSIDERANT** que la jeunesse insulaire est victime d'un fort taux d'accidentologie,

**CONSIDERANT** que ces problèmes touchent tout autant le rural que l'urbain,

**CONSIDERANT** que le devoir des autorités publiques est de tirer le constat et de chercher à endiguer le phénomène,

**CONSIDERANT** ainsi si les forts taux d'accidentologie de la route en Corse sont inquiétants leurs sources le sont tout autant,

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** à ce que la prévention routière soit renforcée avec notamment une campagne au niveau régional.

**DEMANDE** la mise en place d'une signalétique préventive adaptée à la jeunesse par le moyen de tous les panneaux routiers d'information de la Collectivité de Corse. »

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is a continuous, sweeping line that loops back to the right and then extends downwards and to the left.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	MOTION : ACCIDENTOLOGIE SUR LES ROUTES DE CORSE
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20190927-045289-DE
<b>Identifiant interne</b>	045289
<b>Date de réception par la préfecture</b>	4 octobre 2019
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 septembre 2019
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.4